



Édito

DR. MICHEL CHASSANG, PRÉSIDENT DE L'UNAPL @CHASSANGUNAPL

Après les attentats, l'UNAPL mobilisée pour le maintien de l'activité

Les attentats du 13 novembre, en plus d'avoir attaqué nos valeurs, rejettent sur l'économie du pays et la vie des entreprises. Dans notre secteur, plusieurs professions libérales ont observé un ralentissement de leur activité.

L'UNAPL, avec l'ensemble des organisations patronales, est mobilisée aux côtés du Gouvernement pour élaborer des réponses concrètes destinées à relancer l'activité et les créations d'emploi.

Cela passe par une campagne d'explication sur ce que recouvre l'état d'urgence. En effet, mal compris par nos concitoyens, il est perçu comme plus restrictif qu'il ne l'est en réalité, ce qui incite à des attitudes de repli, avec pour effet le report de la consommation de certains biens et services.

Si le grand « Pacte Républicain pour l'Emploi » est dans tous les esprits, il doit d'abord se manifester par l'allègement des contraintes qui pèsent sur les entreprises accablées par l'inflation des normes et des obligations administratives comme sociales de tous types. Ainsi, est-il urgent de revoir l'ordre des priorités ! Par exemple, ne peut-on pas accorder plus de temps aux entreprises libérales pour se mettre en conformité avec les nouvelles normes d'accès de leurs établissements aux personnes en situation de handicap alors que leur chiffre d'affaires est en recul ? Est-ce aussi le moment le plus opportun pour instaurer une procédure d'exception pour le contrôle fiscal systématique et arbitraire des TPE libérales via les organismes et associations de gestion agréées (OGA/AGA) ?

Bien sûr que non !

En revanche, il est urgent de travailler sur le fait religieux en entreprise pour apporter des réponses à la radicalisation de certains salariés, de permettre aux employeurs de mettre un terme au contrat de travail des salariés radicalisés ou de ceux qui tentent d'imposer leur pratique religieuse dans le cadre professionnel. Dans ce domaine, les employeurs des TPE sont bien démunis et se retrouvent bien seuls. Ne pas prendre d'initiatives dans ce domaine, va peser sur la création d'emploi.

La réforme annoncée du Code du Travail doit permettre d'ouvrir ce chantier. D'ailleurs l'UNAPL a participé à plusieurs réunions sur ce thème.

Enfin, les mesures attendues pour booster la création d'emploi doivent viser prioritairement les TPE, car elles constituent le premier vivier d'emplois dans nos territoires, et l'emploi constitue le socle de l'intégration dans la société.

L'UNAPL est déterminée une fois de plus à agir et à se mobiliser sur ce vaste dossier à travers tous les leviers dont elle dispose, qu'il s'agisse de son action au niveau du Gouvernement, des régions, mais aussi au sein du Conseil Economique et Social Environnemental national et Européen.

L'année 2016, que je souhaite plus paisible et heureuse aux professions libérales, sera une année charnière.

Sommaire N°111 Janv./Fév. 2016

ACTIONS LIBÉRALES

Revue de la presse professionnelle..... p.6-8
Brèves..... p.10

23^e Congrès de l'UNAPL

La politique malgré tout p.12
Des raisons d'y croire p.14
Les professions libérales ont plus que jamais la cote . p.16
« Les professions libérales ont un rôle primordial »..... p.17

Nouvelle équipe du Cese

Pour une nouvelle dynamique de la société civile..... p.22-25

PROFESSIONS LIBÉRALES

Etat d'urgence

L'état d'urgence, une nécessité, pas un frein..... p.11

Projet de loi Noé

Les opportunités et les risques de la loi Macron 2..... p.19-20

Rapport Mettling

Pour que le Code du travail vire lui aussi
au numérique..... p.21

GESTION LIBÉRALE

Moyens de paiement

Les paiements en espèces désormais interdits
au-delà de 1000 euros..... p.27

Lanceurs d'alerte

Une nécessité à condition d'être encadrée..... p.28

Interfimo

Préparer sa retraite de professionnel libéral..... p.30-31

Contrôle fiscal

Votre « proposition de rectification »
est-elle valable ?..... p.33-34

L'Entreprise libérale et UNAPL Editions remercient les annonceurs de ce numéro :
AIR FRANCE, ALPTIS, CABINET SANIER, CIPRES, CMC MARKETS, CONFÉRENCE DES ARAPL, FIF PL,
GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ, INTERFIMO, MADP, MALAKOFF MÉDÉRIC, MUTUELLE UMC, ONIFF PL, TOYOTA

L'ENTREPRISE LIBÉRALE
LA REVUE DU PROFESSIONNEL LIBÉRAL

L'Entreprise Libérale - Commission Paritaire : N° 0116G81043. ISSN N° 1273-7933 - Magazine édité par l'UNAPL Union Nationale des Professions Libérales - Siège social : 46 Bd de la-Tour-Maubourg - 75343 PARIS CEDEX 07 - Tél. : 01 44 11 31 50 - Fax : 01 44 11 31 51 - E-mail : info@unapl.fr - Président et Directeur de la publication : Dr. Michel CHASSANG - Rédacteur en chef : Marie-Françoise GONDARD ARGENTI - Service financier, abonnements, publicité : Alain BERGEAU - Comité de rédaction : Marie-Françoise GONDARD-ARGENTI, Luc FIALLETOUT, Dominique PICARD, Chirine MERCIER, Sylvie FONTLUPT, Fabrice de LONGEVILLE, Renaud DEGAS (Presse Info Plus). Ont également collaboré à ce numéro : Alexandre Terrini, Julie Martinetti, Lucien Sague, Louise Dobel, Laura Chauveau, Louise Guyon - Conception : C-TOUCOM. Crédit photo : PHANIE®, Frédéric PITCHAL, Istock®. Impression/Routage : BLG Toul/36nco. Abonnement : 6 numéros par an 18 €. Régie publicitaire : FFE Paris - Responsable publicité : Eric Martiano - Tél. : 01 53 36 37 89 - eric.martiano@ffe.fr

©UNAPL : toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages, textes, illustrations, photos, contenues dans la présente publication faite sans l'autorisation de l'éditeur est interdite (art 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 et art. 425 du Code pénal).